

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 09020 Numéro SIREN : 407 938 687 Nom ou dénomination : 3 P I

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 47280



20200472802019

DATE DEPOT : 22/07/2020

N° DE DEPOT : 47280

N° GESTION : 2000B09020

N° SIREN : 407938687

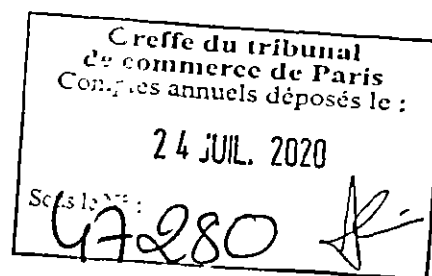
DENOMINATION : 3 P I

ADRESSE : 43 rue de Trévis 75009 Paris

MILLESIME : 2019

3 P I

SAS au capital de 83 832 euros
Siège social : 43 rue de Trévis
Paris (75009)
RCS Paris B 407 938 687



Texte de la résolution d'affectation de résultat soumise et adoptée à l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 42992 € au report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

La Direction

3Pi
43 rue de Trévis
75009 PARIS

3 P I
SAS au capital de 83 832 euros
Siège social : 43 rue de Trévise - Paris (75009)
RCS Paris B 407 938 687

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que tous les éléments comptables vous sont présentés en euros.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation française.

Présentation des états financiers

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels, soumis à votre approbation, se composent :

- du bilan dont le total brut s'élève à : 716 816 euros,
- du chiffre d'affaires qui s'élève à : 639 657 euros
- du compte de résultat faisant ressortir un bénéfice de : 42 892 euros
- de l'annexe qui rappelle les principes appliqués pour l'établissement des comptes et donne les éventuelles explications complémentaires nécessaires à un meilleur jugement sur les comptes présentés.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

IL s'agit de notre vingtième exercice social qui s'est déroulé sur une période de 12 mois, allant du 01/01/19 au 31/12/19.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît sur le tableau ci-dessous, qui résume le bilan.

ACTIF	val. brute 31-12-19	val. nette 31-12-19
Immobilisations incorporelles	187 747	
Immobilisations corporelles	136 614	5 656
Immobilisations financières	14 103	14 103
Actif immobilisé	<u>338 464</u>	<u>19 759</u>
Stocks		
Avances et acomptes	817	817
Créances	130 667	121 164
Disponibilités et V.M.P.	226 411	226 411
Comptes de régularisation	20 457	20 457
Actif circulant	<u>378 352</u>	<u>368 849</u>
TOTAL DE L'ACTIF	716 816	388 608

PASSIF	31-12-19
Capital social	83 832
Réserves	8 383
RAN	70 216
Résultat de l'exercice	42 992
Total des capitaux propres	205 423
Provision pour risque	
Dettes	183 185
TOTAL DU PASSIF	388 608

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit :

Chiffre d'affaires net	639 657
Production stockée	
Production immobilisée	
Autres produits d'exploitation	962
Reprise sur amortissements et provisions	
Autres produits	
Total produits d'exploitation	640 619
Achats et charges exter.	253 805
Impôts et taxes et assimilés	8 420
Charges de personnel	312 644
Dotation amort. et prov.	11 357
Autres charges	5
Total charges d'exploitation	586 231

RESULTAT D'EXPLOITATION	54 388
Résultat financier	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	
Résultat exceptionnel	- 43
Résultat avant impôt	54 345
IS	- 11 353
RESULTAT NET COMPTABLE	42 992

Le CA s'élève à 639 657 € contre 646 183 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 54 389 € contre 54 257 € pour l'exercice précédent.

La trésorerie :

Le solde de trésorerie positif s'élève à 226 411 €

Délai de paiement au 31 décembre 2019 :

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 30 928 euros et était constitué de 100 % des factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Perspectives 2020 :

La tendance constatée en 2019 se confirme en 2020 avec la signature de nouveaux contrats en particulier avec les commissaires priseurs.

La signature de nouveaux contrats avec le logiciel destiné aux administrateurs judiciaires, continuera à faire progresser le chiffre d'affaires en 2020.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes les charges, amortissement et provisions, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 42 992 euros.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 42 992 € au report à nouveau.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des 5 derniers exercices clos depuis sa constitution.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

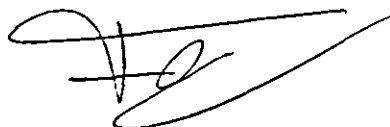
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS 3PI

43 rue de Trévise

75009 PARIS

APE : 6202A

Siret : 40793868700057



Tél. 01.48.83.84 61

Fax. 0142834038

Courriel.

Web.

Sommaire

1. Comptes annuels	2
Bilan	3
Bilan détaillé	5
Compte de Résultat	9
Compte de Résultat détaillé	10
Soldes intermédiaires de gestion	13
Capacité d'autofinancement	14
2. Liasse fiscale	15
3. Annexe légale	38
Règles et méthodes comptables	39
Notes sur le bilan	41
Tableau des cinq derniers exercices	48

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	111 772	111 772		1 781
Concessions, brevets et droits assimilés	75 975	75 975		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	136 614	130 958	5 656	6 602
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 103		14 103	13 763
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	338 464	318 705	19 759	22 146
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	125 018	9 504	115 514	114 025
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	1 411		1 411	167
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 238		4 238	4 553
Autres créances				2 748
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	817		817	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	228 411		226 411	189 562
Charges constatées d'avance	20 457		20 457	17 712
TOTAL ACTIF CIRCULANT	378 353	9 504	368 849	328 767
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	716 817	328 209	388 608	350 913

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	83 832	83 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 383	8 383
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	70 216	26 519
Résultat de l'exercice	42 992	43 697
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	205 423	162 431
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 196	41 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 443	43 334
<i>Personnel</i>	30 364	25 662
<i>Organismes sociaux</i>	32 804	28 581
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	794	10 560
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	32 606	31 312
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 600	6 342
Dettes fiscales et sociales	100 168	102 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 378	1 378
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	183 185	188 482
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	388 608	350 913

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
FRAIS DE RECHERCHE ET DVL	111 772		111 772	111 772
AMORTS FRAIS RECHERCHE		111 772	-111 772	-109 991
	111 772	111 772		1 781
Concessions, brevets et droits assimilés				
CONCESSIONS BREVETS LIC.	13 720		13 720	13 720
LOGICIELS	12 255		12 255	12 255
LOGICIEL SAGA	50 000		50 000	50 000
AMORTS CONCE.DTS BREV.LIC		13 720	-13 720	-13 720
AMORT LOGICIELS		12 255	-12 255	-12 255
AMORTS LOGICIEL SAGA		50 000	-50 000	-50 000
	75 975	75 975		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
INSTALLATIONS AGCTS	103 889		103 889	103 889
MATERIEL DE TRANSPORT	3 292		3 292	3 292
MAT BUREAU ET INFORMAT.	23 746		23 746	24 000
MOBILIER	5 688		5 688	5 688
AMORTS INSTALL. AGCTS		102 987	-102 987	-102 674
AMORTS MATERIEL TRANSPORT		3 292	-3 292	-3 292
AMORT MAT BUREAU INFORM.		20 307	-20 307	-20 082
AMORT MOBILIER		4 372	-4 372	-4 218
	136 614	130 958	5 656	8 602
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	14 103		14 103	13 783
	14 103		14 103	13 763
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	338 464	318 705	19 759	22 146
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
CLIENTS	110 476		110 476	107 083
CLIENTS DOUTEUX	14 542		14 542	10 244
CLIENTS FACTURES A ETABL.				690
PROV CREANCES DOUTEUSES		9 504	-9 504	-3 993
	125 018	9 504	115 514	114 025
Personnel				
NDF M PANHARD				167
PERSONNEL OPPOSITION	1 411		1 411	
	1 411		1 411	167
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
TVA DEDUCTIBLE S/B ET S	2 486		2 486	2 779
TVA SUR FNP	1 753		1 753	1 774
	4 238		4 238	4 553
Autres créances				
ETAT PDTS A RECEVOIR				2 748
				2 748

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
FRS AVANCES ET ACOMPTES	817		817	
	817		817	
Disponibilités				
BANQUE	226 272		226 272	189 423
CAISSE	139		139	139
	226 411		226 411	189 562
Charges constatées d'avance				
CHARGE CONSTATE AVANCE	20 457		20 457	17 712
	20 457		20 457	17 712
TOTAL ACTIF CIRCULANT	378 353	9 504	368 849	328 767
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	716 817	328 209	388 608	350 913

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
CAPITAL APPELE VERSE	83 832	83 832
	83 832	83 832
Réserve légale		
RESERVE LEGALE	8 383	8 383
	8 383	8 383
Report à nouveau		
REPORT A NOUVEAU	70 218	26 519
	70 218	26 519
Résultat de l'exercice	42 992	43 697
TOTAL CAPITAUX PROPRES	205 423	162 431
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
C/CT MR PANHARD	2 711	2 545
C/CT N PANHARD	37 485	38 768
	40 196	41 313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURNISSEURS	30 928	32 692
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	10 515	10 643
	41 443	43 334
<i>Personnel</i>		
NDF M PANHARD	80	
CONGES PAYES	10 426	13 662
PERSONNEL CH A PAYER	19 858	12 000
	30 364	25 662
<i>Organismes sociaux</i>		
URSSAF	9 178	9 528
AUDIENS	877	748
MUTUELLE	1 645	1 406
RETRAITE CADRES ET NON CADRES	8 083	6 724
CHARGES SUR CONGES PAYES	4 483	5 875
CHARGES SOC S/CH A PAYER	8 539	4 300
	32 804	28 581
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
ETAT IMPOTS / BENEFICES	794	10 560
	794	10 560
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
TVA A DECAISSER	12 662	12 275
TVA COLLECTEE	19 944	18 922
TVA/FACTURES A ETABLIR		115
	32 606	31 312
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 184	
ETAT CHARGES A PAYER	1 418	6 342
	3 600	6 342
Dettes fiscales et sociales	100 168	102 457
Autres dettes		
CLIENTS	1 378	1 378

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
TOTAL DETTES	1 378 183 185	1 378 188 482
TOTAL PASSIF	388 608	350 913

Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	16 706	24 588	-7 882	-32,06
Production vendue	622 951	621 595	1 356	0,22
Autres produits	962	5 925	-4 963	-83,78
Total	640 619	652 109	-11 489	-1,76
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats prestations	99 393	107 839	-8 446	-7,83
Achats de marchandises	10 714	15 847	-5 133	-32,39
Total	110 106	123 685	-13 579	-10,98
MARGE SUR M/SES & MAT	530 513	528 423	2 090	0,40
CHARGES				
Autres achats & charges externes	143 699	140 595	3 104	2,21
Impôts, taxes et vers. assim.	8 420	9 495	-1 076	-11,33
Salaires et Traitements	223 287	214 783	8 504	3,96
Charges sociales	89 357	88 180	1 177	1,33
Amortissements et provisions	11 357	16 903	-5 546	-32,81
Autres charges	5	4 210	-4 206	-99,88
Total	476 124	474 166	1 958	0,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 389	54 257	132	0,24
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	54 389	54 257	132	0,24
Charges exceptionnelles	43		43	
Résultat exceptionnel	-43		-43	
Impôts sur les bénéfices	11 354	10 560	794	7,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 992	43 697	-705	-1,61

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
VENTES DE MARCHANDISES	16 706	24 588	-7 882	-32,06
	16 706	24 588	-7 882	-32,06
Production vendue				
PRESTATIONS SERVICES	590 639	583 713	6 926	1,19
MAINTENANCE	24 171	31 327	-7 156	-22,84
PRESTATIONS SERVICES EXPORT	8 142	6 556	1 586	24,19
	622 951	621 595	1 356	0,22
Autres produits				
PDTS DE GEST COURANT	6	1	5	646,43
REP PROV CLIENTS DOUTEUX	956	5 924	-4 969	-83,87
	962	5 925	-4 963	-83,76
Total	640 619	652 109	-11 489	-1,76
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats prestations				
ACHAT PRESTATIONS SERV	99 393	107 839	-8 446	-7,83
	99 393	107 839	-8 446	-7,83
Achats de marchandises				
ACHATS MARCHANDISES	10 714	15 847	-5 133	-32,39
	10 714	15 847	-5 133	-32,39
Total	110 106	123 685	-13 579	-10,98
MARGE SUR M/SES & MAT	530 513	528 423	2 090	0,40
CHARGES				
Autres achats & charges externes				
EDF GDF	2 315	2 409	-94	-3,91
PETIT MATERIEL FOURNIT.	4 587	942	3 646	387,13
FOURNIT ADMINISTRATIVES	775	580	195	33,59
SOUS TRAITANCE ADMINIST.	35 600	38 600	-3 000	-7,77
LOYERS	54 139	50 000	4 139	8,28
LOCATIONS MOBILIERES	1 021	969	52	5,33
CHARGES LOCATIVES	4 000	4 000		
ENTRETIEN IMMOBILIER	89		89	
ENTRETIEN MATERIEL		680	-680	-100,00
ENTRETIEN MAT TRANSPORT	3 516	2 384	1 131	47,45
MAINTENANCE	1 693	1 990	-297	-14,92
ASSURANCES	7 207	8 560	-1 352	-15,80
DOCUMENTATION GENERALE	2 223	3 202	-979	-30,58
HONORAIRES	13 040	12 560	480	3,82
FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX	43	89	-46	-51,72
PUBLICITE	2 500	2 083	417	20,00
CADEAUX	1 428		1 428	
TRANSPORTS DIVERS	18		18	
VOYAGES ET DEPLACEMENT		600	-600	-100,00

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MISSIONS		1 178	-1 178	-100,00
RECEPTIONS	953	2 068	-1 115	-53,91
FRAIS POSTAUX	1 113	1 250	-137	-10,93
TELEPHONE	4 827	4 265	561	13,16
AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	2 611	2 184	427	19,54
	143 699	140 595	3 104	2,21
Impôts, taxes et vers. assim.				
PARTICIPATION FORMATION	1 416	1 138	277	24,35
VERS.LIBER.TAXE APPRENT.		1 301	-1 301	-100,00
CET	3 101	3 153	-52	-1,65
TAXE VEHICULE SOCIETE	3 903	3 903		
	8 420	9 495	-1 076	-11,33
Salaires et Traitements				
SALAIRES APPOINTEMENTS	224 523	203 372	21 151	10,40
CONGES PAYES	-3 236	-2 184	-1 052	48,17
INDEMNITES AVANTAGES DIVERS	2 000	13 595	-11 595	-85,29
	223 287	214 783	8 504	3,96
Charges sociales				
COTISATIONS A L'URSSAF	58 768	61 348	-2 580	-4,21
COTISATIONS PREV+MUTUELLE	5 572	4 686	886	18,90
COTISATIONS RETRAITE	7 498	8 079	-581	-7,19
COTISATIONS RETRAITE	9 813	8 394	1 418	16,90
AUTRES CHARGES SOCIALES	2 847	3 361	-514	-15,29
TICKET RESTAURANT	3 100	3 349	-249	-7,43
MEDECINE DU TRAVAIL	293	444	-151	-33,93
INDEMNITES TRANSPORT	1 466	1 267	199	15,73
CICE		-2 748	2 748	-100,00
	89 357	88 180	1 177	1,33
Amortissements et provisions				
DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	1 781	1 875	-94	-5,00
DOT.AMORT.IMMO.CORP.	3 109	12 254	-9 145	-74,63
PROV CLIENTS DOUTEUX	6 467	2 774	3 693	133,11
	11 357	16 903	-5 546	-32,81
Autres charges				
PERTES/CREANCES IRRECOURV		4 208	-4 208	-100,00
CHARGES GEST COURANTES	5	3	2	88,80
	5	4 210	-4 206	-99,88
Total	476 124	474 166	1 958	0,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 389	54 257	132	0,24
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	54 389	54 257	132	0,24
Charges exceptionnelles				
VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES	43		43	

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
	43		43	
Résultat exceptionnel	-43		-43	
Impôts sur les bénéfices				
IMPOT SUR LES SOCIETES	11 354	10 560	794	7,52
	11 354	10 560	794	7,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 992	43 697	-705	-1,61

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	16 706	24 588	-7 882	-32,06
Coût d'achats marchandises vendues	10 714	15 847	-5 133	-32,39
MARGE COMMERCIALE	5 992	8 741	-2 749	-31,45
Production vendue	622 951	621 595	1 356	0,22
Cie de matières et sous-traitance	99 393	107 839	-8 446	-7,83
MARGE DE PRODUCTION	523 559	513 757	9 802	1,91
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	639 657	646 184	-6 526	-1,01
MARGE BRUTE GLOBALE	529 551	522 498	7 053	1,35
Autres achats et charges externes	143 699	140 595	3 104	2,21
VALEUR AJOUTEE	385 852	381 903	3 949	1,03
Impôts, taxes et verst assimilés	8 420	9 495	-1 076	-11,33
Charges de personnel	312 644	302 963	9 681	3,20
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 788	69 445	-4 657	-6,71
Reprises s/ charges et Transferts	956	5 924	-4 969	-83,87
Autres produits	6	1	5	646,43
Dot. amortissements et provisions	11 357	16 903	-5 546	-32,81
Autres charges	5	4 210	-4 206	-99,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 389	54 257	132	0,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	54 389	54 257	132	0,24
Charges exceptionnelles	43		43	
Résultat exceptionnel	-43		-43	
Impôts sur les bénéfices	11 354	10 560	794	7,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 992	43 697	-705	-1,61

Capacité d'autofinancement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A PARTIR DU RESULTAT NET

	31/12/2019	31/12/2018	01/01/1900
Résultat net	42 992	43 697	
+ Dotations aux amortissements	4 890	14 129	
+ Dotations aux provisions			
+ Dotations pour dépréciation des actifs	6 467	2 774	
- Reprises sur charges calculées	956	5 924	
- Subventions d'investissement inscrites au C/R			
- Prix de cession d'immobilisations (775)			
+ VNC des immobilisations cédées (675)	43		
= Capacité d'autofinancement	53 436	54 676	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A PARTIR DE L'EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION

	31/12/2019	31/12/2018	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	64 788	69 445	
+ Transfert de charges			
+ Autres produits d'exploitation	8	1	
- Autres charges d'exploitation	5	4 210	
+ Quote-part des opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	11 354	10 560	
= Capacité d'autofinancement	53 436	54 676	

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 3PI			
SIRET	4 0 7 9 3 8 6 8 7 0 0 0 5 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
43 rue de Trévise			
75009 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	20 129	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches urbaines	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Pôle de compétitivité	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-I quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	
Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SAS DGR	
30 avenue Galliéni 94100 SAINT MAUR DES FOSSES	
Tél : 0148835332	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (art. L51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3PI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>43 rue de Trévise 75009 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>4 0 7 9 3 8 6 8 7 0 0 0 5 7</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	111 771
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	75 975
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	136 613
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières*	BH	14 103
	TOTAL (II)		BJ	338 464
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	817
		Clients et comptes rattachés (3)*	BV	125 018
		Autres créances (3)	BZ	5 649
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	
		Disponibilités	CF	226 411
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 457
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	378 353	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	716 817	
		IA	328 208	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3 PI</u>		Néant ☐ *	
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>83 832</u>)	DA	83 832
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 383
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	70 215
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 992
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	40 196
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 443
	Dettes fiscales et sociales	DY	100 167
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 377
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	183 185
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	388 608
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	183 185
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3 PI				Exercice N				Néant ☐	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA	16 706	FB		FC	16 706
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	614 809	FH	8 141	FI	622 951	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	631 515	FK	8 141	FL	639 657
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	955
	Autres produits (1) (11)							FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	640 619
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	10 713
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	243 091
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	8 419
	Salaires et traitements*							FY	223 286
	Charges sociales (10)							FZ	89 356
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	4 890
			- dotations aux provisions*					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 466
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)							GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	586 230
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	54 388	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	54 388	

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3PI</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	42	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	(42)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 354	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	640 619	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	597 627	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	42 992	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IIP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	ILX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		42		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 3PI										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
						Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	111 771	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	75 975	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	103 888	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	3 291	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 687	LC		LD	2 205	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	136 868	LO		LP	2 205	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8V		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	13 762	IU		IV	340		
TOTAL IV				LQ	13 762	LR		LS	340		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	338 378	OH		OJ	2 545		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	111 771	D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	75 975	LW			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU		MM	103 888	MN			
		Matériel de transport		IV		MP	3 291	MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	29 433	MT			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III		IV		NG	2 459	NH	136 613	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7			
		Autres participations		IO		OX		OY			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	14 103	2F					
TOTAL IV		IB		NJ	14 103	NK					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II		OK	2 459	OL	338 464	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2020
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)
Exercice N clos le : **31/12/2019**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 3PI**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3PI</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	109 990	EL	1 781	EM		EX	111 771	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	75 975	PF		PG		PH	75 975	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	102 674	QE	312	QF		QG	102 986	
	Matériel de transport		QH	3 291	QI		QJ		QK	3 291	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	24 299	QM	2 796	QN	2 417	QO	24 679	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	130 266	QV	3 108	QW	2 417	QX	130 957	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	316 232	OP	4 890	OQ	2 417	OR	318 705	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages recup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NI			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NI)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	109 990			109 990
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	75 975			75 975
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	102 674			102 674
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	3 291			3 291
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 299			24 299
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		130 266			130 266
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		316 232			316 232
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 3PI**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TI	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	DI	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	JY	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours		6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *		6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	7Z	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7B	7Z	UA
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	LE	UF	UD
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	IJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF- IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	14 103	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	14 542		14 542		
	Autres créances clients	UX	110 475		110 475		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	LY	1 410		1 410		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 238		4 238	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	20 457		20 457		
	TOTAUX		VT	165 227	VU	151 124	VV
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	7G					
	à plus d'1 an à l'origine	7H					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	41 443		41 443		
Personnel et comptes rattachés		8C	30 364		30 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 804		32 804		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	794		794		
	Taxe sur la valeur ajoutée	7W	32 605		32 605		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	7X					
	Autres impôts, taxes et assimilés	7Q	3 599		3 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		7I	40 196		40 196		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 377		1 377		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		7V	183 185	7Z	183 185		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	7J		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	7L	40 196
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	7K		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 42 992	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE 3 903	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 903		
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						Y7		11 354	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR 58 249	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à : 2A)					XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :		(déduire des produits nets de participation)							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 218C)	K3			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OY		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC				
Jeunes entreprises innovantes (44 arties A)		L5		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		AC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD			
					Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	58 249				
		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	58 249		XO		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020 *

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3PI		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 D déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3PI</u>						Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	26 518	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	43 697		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	70 215		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	70 215
							ZH	70 215
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	134 992
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	59 159
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 083
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	35 856
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	243 091
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	3 101
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	5 318
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	8 419	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	126 418
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	36 259
DIVERS	- Montant brut des salaires *						OB	216 665
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octie						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO		
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI

Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 1 ASU PORTABLE 17/06/2011	876		876		
	2 1 APPLE MAC BOOK FNAC 31/01/2017	1 583		1 540		42
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2	(42)	(42)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫		(42)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑭						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 3PI

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	4
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	639 657
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	639 657

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	117 784
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	80 861
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	198 650

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	441 012
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	441 012
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	639 657
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IIX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(article 34 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 7 9 3 8 6 8 7 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3PI

ADRESSE (voie) 43 rue de Trévis

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 755

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 745

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination FOX INDIA

N° SIREN (si société établie en France) 420668931 % de détention 86.45 Nb de parts ou actions 4 755

Adresse : N° 43 Voie rue de Trévis

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 0 7 9 3 8 6 8 7 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3PI

ADRESSE (voie) 43 rue de Trévis

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3PI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 388 608 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 992 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Amortissable sur 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	111 772			111 772
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 975			75 975
Immobilisations Incorporelles	187 747			187 747
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	103 889			103 889
- Matériel de transport	3 292			3 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 688	2 205	2 460	29 433
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	136 868	2 205	2 460	136 614
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 763	340		14 103
Immobilisations financières	13 763	340		14 103
ACTIF IMMOBILISE	338 378	2 546	2 460	338 464

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 205	340	2 546
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 205	340	2 546
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 460		2 460
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 460		2 460

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	109 991	1 781		111 772
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 975			75 975
Immobilisations Incorporelles	185 966	1 781		187 747
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	102 674	312		102 987
- Matériel de transport	3 292			3 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 300	2 797	2 417	24 679
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 266	3 109	2 417	130 958
ACTIF IMMOBILISE	316 232	4 890	2 417	318 705

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 165 228 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 103		14 103
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	125 018	125 018	
Autres	5 649	5 649	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 457	20 457	
Total	165 228	151 125	14 103
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 83 832,10 euros décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL FOX INDIA 75009 PARIS	86,45	4 755,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 183 185 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 443	41 443		
Dettes fiscales et sociales	100 168	100 168		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	41 574	41 574		
Produits constatés d'avance				
Total	183 185	183 185		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	40 196			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 196 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	10 515
CONGES PAYES	10 426
PERSONNEL CH A PAYER	19 858
CHARGES SUR CONGES PAYES	4 483
CHARGES SOC S/CH A PAYER	8 539
ETAT CHARGES A PAYER	1 416
Total	55 237

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATE AVANCE	20 457		
Total	20 457		

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	83 832	83 832	83 832	83 832	83 832
Nombre d'actions ordinaires	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	642 776	645 709	640 420	646 184	639 657
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	23 263	27 540	74 988	65 236	64 747
Impôts sur les bénéfices			529	10 560	11 354
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 355	1 444	58 298	43 697	42 992
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	4,23	5,01	13,54	9,94	9,71
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,26	10,60	7,94	7,82
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	6	6	6	6	6
Montant de la masse salariale	275 566	280 520	244 152	214 783	223 287
Montant des sommes versées en avantages sociaux	120 802	118 473	101 881	88 180	89 357

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



SAS 3 PI
41, rue de Trévis
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marainville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



SAS 3 PI
41, rue de Trévise
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019

Madame et Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3 PI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS 3 PI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Georges GASTON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS
97, avenue de Marcinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSES



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

SAINT MAUR, le 25 AVRIL 2020

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	111 772	111 772		1 781
Concessions, brevets et droits assimilés	75 975	75 975		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	136 614	130 958	5 656	6 602
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 103		14 103	13 763
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	338 464	318 705	19 759	22 146
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	125 018	9 504	115 514	114 025
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	1 411		1 411	167
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 238		4 238	4 553
Autres créances				2 748
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	817		817	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	226 411		226 411	189 562
Charges constatées d'avance	20 457		20 457	17 712
TOTAL ACTIF CIRCULANT	378 353	9 504	368 849	328 767
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	716 817	328 209	388 608	350 913

Bilan



	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	83 832	83 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 383	8 383
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	70 216	26 519
Résultat de l'exercice	42 992	43 697
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	205 423	162 431
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 196	41 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 443	43 334
Personnel	30 364	25 662
Organismes sociaux	32 804	28 581
Etat, Impôts sur les bénéfices	794	10 560
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 606	31 312
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 600	6 342
Dettes fiscales et sociales	100 168	102 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 378	1 378
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	183 185	188 482
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	388 608	350 913



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	16 706	24 588	-7 882	-32,06
Production vendue	622 951	621 595	1 356	0,22
Autres produits	962	5 925	-4 963	-83,76
Total	640 619	652 109	-11 489	-1,76
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats prestations	99 393	107 839	-8 446	-7,83
Achats de marchandises	10 714	15 847	-5 133	-32,39
Total	110 106	123 685	-13 579	-10,98
MARGE SUR M/SES & MAT	530 513	528 423	2 090	0,40
CHARGES				
Autres achats & charges externes	143 699	140 595	3 104	2,21
Impôts, taxes et vers. assim.	8 420	9 495	-1 076	-11,33
Salaires et Traitements	223 287	214 783	8 504	3,96
Charges sociales	89 357	88 180	1 177	1,33
Amortissements et provisions	11 357	16 903	-5 546	-32,81
Autres charges	5	4 210	-4 206	-99,88
Total	476 124	474 166	1 958	0,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 389	54 257	132	0,24
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	54 389	54 257	132	0,24
Charges exceptionnelles	43		43	
Résultat exceptionnel	-43		-43	
Impôts sur les bénéfices	11 354	10 560	794	7,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 992	43 697	-705	-1,61

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS 3PI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 388 608 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 42 992 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Amortissable sur 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables



montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	111 772			111 772
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 975			75 975
Immobilisations incorporelles	187 747			187 747
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	103 889			103 889
- Matériel de transport	3 292			3 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 688	2 205	2 460	29 433
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	136 868	2 205	2 460	136 614
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 763	340		14 103
Immobilisations financières	13 763	340		14 103
ACTIF IMMOBILISE	338 378	2 546	2 460	338 464

Notes sur le bilan



Les flux s'analysant comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 205	340	2 546
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 205	340	2 546
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 460		2 460
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 460		2 460

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan



	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	109 991	1 781		111 772
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 975			75 975
Immobilisations incorporelles	185 966	1 781		187 747
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	102 674	312		102 987
- Matériel de transport	3 292			3 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 300	2 797	2 417	24 679
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 266	3 109	2 417	130 958
ACTIF IMMOBILISE	316 232	4 890	2 417	318 705

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 165 228 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 103		14 103
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	125 018	125 018	
Autres	5 649	5 649	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 457	20 457	
Total	165 228	151 125	14 103
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan



Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 83 832,10 euros décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL FOX INDIA 75009 PARIS	86,45	4 755,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes

Notes sur le bilan



Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 183 185 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an ou maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 443	41 443		
Dettes fiscales et sociales	100 168	100 168		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	41 574	41 574		
Produits constatés d'avance				
Total	183 185	183 185		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	40 196			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 196 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	10 515
CONGES PAYES	10 428
PERSONNEL CH A PAYER	19 858
CHARGES SUR CONGES PAYES	4 483
CHARGES SOC S/CH A PAYER	8 539
ETAT CHARGES A PAYER	1 416
Total	55 237